RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX

Mise en œuvre de la loi 24

MODIFIANT LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

FAITS SAILLANTS

Le 21 juin 2001, le projet de loi nº 28 modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux était adopté par l'Assemblée nationale du Québec, devenant ainsi la loi 24.

Nous vous présentons, dans ce texte, les principales modifications pour la mise en œuvre de la loi 24 en ce qui concerne :

- La création de la commission infirmière régionale (1er octobre 2001)
- La création de la commission multidisciplinaire régionale (1er octobre 2001)
- La désignation du conseil d'administration de la Régie régionale (décembre 2001)
- La nomination du président-directeur général de la Régie régionale (mars 2002)
- La création du forum de la population (septembre 2002)
- La désignation des conseils d'administration des établissements (septembre 2002)
- La nomination des directeurs généraux des établissements

Autres modifications de la loi 24

La loi 24 prévoit également d'autres modifications :

- La nomination d'un directeur national de la santé publique (octobre 2001)
- Des modifications au mandat des directeurs régionaux de la santé publique (octobre 2001)
- Le cadre de référence précisant les pouvoirs de surveillance et d'enquête de la Régie régionale (octobre 2001)
- Le plan stratégique triennal d'organisation de services par la Régie régionale (décembre 2002)
- Des ententes de gestion et d'imputabilité entre le MSSS et la Régie régionale (juin 2002)
- Des ententes de gestion et d'imputabilité entre la Régie régionale et les établissements (mars 2003)
- L'approbation de l'octroi de privilèges aux médecins (date à déterminer)

Commission infirmière régionale

Responsabilités

La commission infirmière régionale sera responsable envers le conseil d'administration de la Régie régionale :

- De donner son avis sur l'organisation, la distribution et l'intégration des soins infirmiers sur le territoire, sur la planification de la main-d'œuvre infirmière, à la lumière des plans régionaux d'organisation de services.
- De donner son avis sur certaines questions relatives à l'accessibilité et à la coordination des services dans la région qui impliquent les soins infirmiers.
- De donner son avis sur les approches novatrices de soins et leurs incidences sur la santé et le bien-être de la population.
- D'exécuter tout autre mandat que lui confie le conseil d'administration et de lui faire rapport périodiquement.

Composition

La Loi prévoit que la commission sera formée de :

- **4** personnes désignées par et parmi les comités exécutifs des conseils des infirmières et infirmiers
- **2** personnes désignées par et parmi les gestionnaires de soins infirmiers des établissements
- **1** personne désignée par et parmi les membres des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires des conseils des infirmières et infirmiers des établissements

- **1** personne désignée par et parmi les représentants des cégeps de la région offrant un programme de soins infirmiers
- **1** personne désignée par les doyens ou directeurs des programmes universitaires de sciences infirmières
- **1** personne reconnue pour son expertise, désignée par les membres de la commission infirmière
- Le président-directeur général de la Régie régionale ou l'infirmière ou infirmier qu'il désigne
- Sur recommandation de la commission, la Régie régionale peut désigner jusqu'à quatre personnes à titre d'observateurs, sans droit de vote

Processus de constitution

La Régie régionale a invité les instances concernées à participer au processus de désignation des membres de la commission infirmière régionale. Des assemblées de désignation se tiendront au cours du mois de septembre.

Échéancier

Assemblées de désignation : septembre 2001
Mise en place de la commission : 1er octobre 2001

Commission multidisciplinaire régionale

Responsabilités

La commission multidisciplinaire régionale sera responsable envers le conseil d'administration de la Régie régionale :

- De donner son avis sur l'organisation, la distribution et l'intégration des services sur le territoire, sur la planification de la main-d'œuvre, à la lumière des plans régionaux d'organisation de services.
- De donner son avis sur certaines questions relatives à l'accessibilité et à la coordination des services dans la région.
- De donner son avis sur les approches novatrices de services et leurs incidences sur la santé et le bien-être de la population.
- D'exécuter tout autre mandat que lui confie le conseil d'administration et de lui faire rapport périodiquement.

Composition

La Loi prévoit que la commission sera formée de :

- **3** professionnels du domaine social, dont un gestionnaire et deux personnes désignées par et parmi les membres des comités exécutifs des conseils multidisciplinaires des établissements
- **3** professionnels du domaine de la réadaptation et des domaines de la santé autres que la médecine et les soins infirmiers, dont un gestionnaire et deux personnes désignées par et parmi les membres des comités exécutifs des conseils multidisciplinaires des établissements

- **3** personnes des domaines techniques, désignées par et parmi les membres des comités exécutifs des conseils multidisciplinaires des établissements
- **1** personne désignée par et parmi les représentants de cégeps de la région offrant des programmes du domaine social, de réadaptation ou de santé
- **1** personne désignée par et parmi les représentants des écoles et facultés d'enseignement universitaire dans les domaines de la santé autres que la médecine et les soins infirmiers
- **1** personne désignée par et parmi les représentants des écoles et facultés d'enseignement universitaire dans les domaines sociaux
- Le président-directeur général de la Régie régionale ou la personne qu'il désigne
- Sur recommandation de la commission, la Régie régionale peut désigner jusqu'à quatre personnes à titre d'observateurs, sans droit de vote

Processus de constitution

La Régie régionale a invité toutes les instances concernées à participer au processus de désignation des membres de la commission multidisciplinaire régionale. Des assemblées de désignation se tiendront au cours du mois de septembre.

Échéancier

Assemblées de désignation : septembre 2001
Mise en place de la commission : 1er octobre 2001

Conseil d'administration de la Régie régionale

Le conseil d'administration de la Régie régionale sera formé de 16 membres. Tous les membres seront nommés par le gouvernement, à partir de listes de candidats fournies par diverses sources.

Processus de constitution

La Régie régionale transmettra au Ministre les listes d'organismes invités à participer à ce processus. La liste des organismes socio-économiques, quant à elle, sera constituée en collaboration avec le Conseil régional de concertation et de développement ou Conseil régional de développement.

Composition du conseil d'administration de la Régie régionale

Nombre de personnes	Provenance
4	Organismes socio-économiques, MRC, municipalités, forum de la population (conseil d'administration de la Régie régionale)
3	Établissements de la région
1	Milieu de l'enseignement
1	Organismes communautaires
1	Milieu syndical
1	Commission infirmière régionale
1	Commission multidisciplinaire régionale
1	Commission médicale régionale
2	Membres suggérés par le conseil d'administration
1	Président-directeur général nommé par le Ministre

Le Ministre doit approuver la liste définitive des organismes qui seront consultés.

Nominations

Le Ministère constituera un comité aviseur régional pour recommander, à partir de l'ensemble des listes de candidats intéressés, ceux et celles qu'il juge les plus aptes à être membres du conseil d'administration.

Le comité aviseur devra tenir compte, dans sa proposition, de la représentativité des diverses parties de territoire, des secteurs d'activités, des groupes socio-culturels, linguistiques ou démographiques, et viser la représentation équitable des hommes et des femmes ainsi que des différents groupes d'âge.

Le comité aviseur sera formé :

- D'un représentant désigné par le Conseil régional de concertation et de développement ou Conseil régional de développement
- D'une personne en provenance de la région et nommée par le Ministre
- D'un représentant du MSSS

Échéancier

Transmission au Ministre des listes des organismes :
7 septembre 2001

Approbation par le Ministre de la liste des organismes :
14 septembre 2001

Invitation aux organismes pour soumission de candidatures :
17 septembre 2001

Transmission des candidatures au comité aviseur :
5 octobre 2001

Analyse du comité aviseur, recommandations au Ministre :
19 octobre 2001

Nomination par décret des membres du conseil d'administration : **19 décembre 2001**

1re assemblée du conseil d'administration de la Régie régionale : **janvier 2002**

Nomination par décret des membres suggérés par le conseil d'administration : **février 2002**

Président-directeur général de la Régie régionale

Tous les directeurs généraux des régies régionales ont été confirmés dans leur fonction en juillet 2001.

Processus de nomination

En vue de la nomination du président-directeur général, tous les directeurs généraux des régies régionales seront rencontrés par un comité externe au MSSS.

106-04569/

ÉCHÉANCIER

Rencontres des directeurs généraux
Novembre et décembre 2001

Consultation du conseil d'administration de la Régie régionale sur la nomination du président-directeur général retenu par le Ministre : **février 2002**

Annonce de la nomination : **mars 2002**

FORUM DE LA POPULATION

RESPONSABILITÉS

Le forum de la population sera responsable envers le conseil d'administration de la Régie régionale :

- D'assurer la mise en place de différents modes de consultation de la population sur les enjeux de santé et de bien-être.
- De formuler des recommandations sur les moyens à mettre en place pour améliorer la satisfaction des usagers à l'égard des services de santé et des services sociaux disponibles et pour mieux répondre aux besoins en matière d'organisation de services.

COMPOSITION

Le forum de la population sera composé de 15 à 20 personnes désignées par le conseil d'administration de la Régie régionale. Le président-directeur général de la Régie régionale en coordonnera les activités.

PROCESSUS DE CONSTITUTION

La Régie régionale conclura une entente particulière avec le Conseil régional de concertation et de développement ou Conseil régional de développement, quant à la composition du forum de la population, ainsi que sur les modes de consultation des divers organismes socio-économiques de la région, afin de désigner les membres du forum.

ÉCHÉANCIER

Désignation des membres : **juin 2002**
Mise en place du forum : **septembre 2002**

CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS

PROCESSUS DE NOMINATION

Une procédure d'élection des membres des conseils d'administration sera constituée au printemps 2002.

ÉCHÉANCIER

Élection et désignation : **juin 2002**
Mise en place : **septembre 2002**

DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS

Tous les directeurs généraux des établissements sont maintenus en poste jusqu'à échéance de leur mandat. Tout renouvellement de contrat sera effectué après consultation de la Régie régionale.

Pour plus d'information
Contactez votre Régie régionale

Ce document a été préparé par les services des communications des régies régionales de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches. Il reproduit également des textes du bulletin d'information Plexus spécial publié par la Régie régionale de Montréal-Centre.

RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX

Québec
Santé et
Services sociaux

Septembre 2001

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, 2001
Bibliothèque nationale du Québec, 2001

RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DE LA MAURICIE ET
DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Mise en œuvre

MODIFIANT LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ

FAITS SAILLANTS

Environ six mois se sont écoulés depuis l'adoption de la loi 24 modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le 21 juin 2001. Où en sommes-nous dans la mise en œuvre des principales modifications prévues dans cette loi ?

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE RÉGIONALE

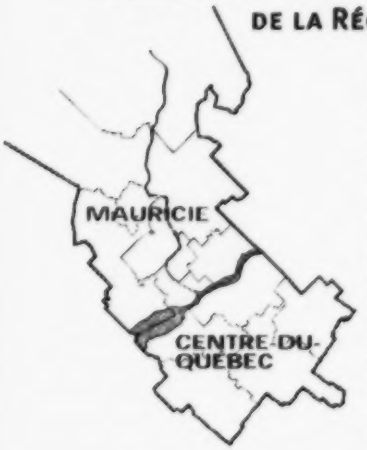

Le nouveau conseil d'administration de la Régie régionale vient tout juste d'être formé, mis à part les deux membres proposés par ce conseil. Il tiendra sa première assemblée en février. Les membres ont été nommés par le gouvernement à partir de listes de candidats provenant de diverses sources : les MRC, les municipalités, le précédent conseil d'administration de la Régie régionale, les organismes communautaires, le secteur public de l'enseignement, le milieu syndical, les établissements de la région et les organismes socio-économiques. Ces nominations respectent, dans la mesure du possible, les particularités socioculturelles, linguistiques et démographiques de la région, ainsi que l'équité entre les femmes et les hommes.

Milieu socio-économique, MRC, municipalités

Monsieur Raymond Bilodeau
Ex-secrétaire général
Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Monsieur Gilles Lebel
Directeur général d'établissement à la retraite
Membre de la Table sectorielle des aîné(e)s et des retraité(e)s du Conseil régional de développement de la Mauricie

Monsieur Michel Legault
Professeur de techniques administratives
Cégep de Trois-Rivières

Monsieur Claude Trudel
Président
Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie

Milieu de la santé et des services sociaux

Monsieur Jean Damphousse
Propriétaire
Ferme Jean Damphousse

Monsieur Maurice Robert
Président-directeur général
Polydex inc.
Membre du conseil d'administration
Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Madame Marie Théorêt
Travailleuse sociale à la retraite

Milieu communautaire

Madame Monique Emond
Agente de développement
Table régionale des organismes communautaires (TROC)
Centre-du-Québec – Mauricie

Milieu de l'enseignement

Madame Nicole Turgeon-Lecomte
Coordonnatrice en adaptation scolaire et en services complémentaires
Commission scolaire des Bois-Francs

Milieu syndical

Monsieur Denis Labelle
Enseignant
Cégep de Trois-Rivières

Membre de la Commission médicale régionale

Monsieur Alain Noël
Médecin interniste
Hôpital Ste-Croix

Membre de la Commission régionale

Madame Nicole Villiard
Infirmière bachelière
Centre Frédérick-George-Hériot, CHSLD Coeur-du-Québec

MEMBRE DE LA COMMISSION MULTIDISCIPLINAIRE RÉGIONALE

Madame Marie-Claude Ayotte
Psychologue
CLSC-CHSLD Vallée de la Bastican

Au début de l'année 2002, ces personnes se réuniront pour désigner ceux qui occuperont la présidence, la vice-présidence et le secrétariat du nouveau conseil. Elles devront aussi dresser une liste de personnes reconnues pour leurs compétences en gestion, afin que le gouvernement puisse procéder à la nomination de deux derniers membres du conseil d'administration. Quand celui-ci sera complet, le gouvernement pourra procéder, après consultation du conseil d'administration, à la nomination du président-directeur général.

LA COMMISSION INFIRMIÈRE RÉGIONALE ET LA COMMISSION MULTIDISCIPLINAIRE RÉGIONALE

La première étape des modifications engendrées par la loi 24 consistait à créer la Commission infirmière régionale et la Commission multidisciplinaire régionale. Ces deux commissions sont en place depuis le début octobre. Elles sont responsables envers le conseil d'administration de la Régie régionale de donner leur avis sur divers points touchant les services. Pour leur constitution, la Régie régionale a invité toutes les instances concernées à participer au processus de désignation des membres. Les assemblées de désignation ont eu lieu le 3 octobre. Le PDG ou son représentant devra également siéger sur ces deux commissions.

La Commission infirmière régionale

COLLÈGE DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Madame Michèle Côté
Professeure, département des sciences de la santé
Université du Québec à Trois-Rivières

COLLÈGE DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Madame Carole Lemire
Professeure, coordonnatrice en soins infirmiers
Cégep de Shawinigan

COLLÈGE DES GESTIONNAIRES DES SOINS INFIRMIERS

Madame Louise Boisvert Gosselin
Responsable des soins infirmiers
Hôtel-Dieu d'Arthabaska

Madame Jocelyne Charest
Directrice adjointe aux soins et services à la clientèle
CHSLD Ermitage de la MRC d'Arthabaska

COLLÈGE DES MEMBRES DES COMITÉS EXÉCUTIFS DES CONSEILS DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

Madame Francine Boulé
Infirmière service de cardiologie
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières

Madame Micheline Lafond
Infirmière
Complexe santé et services sociaux Nicolet-Yamaska

Madame Marguerite Dumont
Adjointe du chef de programme hébergement
Regroupement de la santé et des services sociaux
de la MRC de Maskinongé

Madame Nicole Villiard
Infirmière
CHSLD Cœur-du-Québec

COLLÈGE DES MEMBRES DES COMITÉS D'INFIRMIÈRES ET D'INFIMIERS AUXILIAIRES

Madame Céline Cloutier
Infirmière auxiliaire
CHSLD Ermitage de la MRC d'Arthabaska

La Commission multidisciplinaire régionale

COLLÈGE DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Madame Louise Bertrand
Représentante des cégeps
Cégep de Trois-Rivières

COLLÈGE DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE DANS LES DOMAINES SOCIAUX

Monsieur André Cloutier
Professeur, département de psychologie
Université du Québec à Trois-Rivières

COLLÈGE DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE DANS LES DOMAINES DE LA SANTÉ

Madame Jocelyne Moreau
Professeure, département de psychoéducation
Université du Québec à Trois-Rivières

COLLÈGE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ OU DES SERVICES SOCIAUX

Madame Ginette Comeau
Agente de relations humaines
Centre hospitalier du Centre-de-la-Mauricie

Madame Marie-Claude Ayotte
Psychologue
CLSC-CHSLD Vallée de la Batiscan

COLLÈGE DES GESTIONNAIRES DU DOMAINE SOCIAL

Monsieur Yvon Comeau
Directeur des services à la clientèle
Centres jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec

COLLÈGE DES PROFESSIONNELS DU DOMAINE DE LA RÉADAPTATION ET DE LA SANTÉ

Madame Chantal Pinard
Ergothérapeute
CLSC Les Forges

Madame Diane Gobeil
Physiothérapeute
Hôpital Sainte-Croix

COLLÈGE DES GESTIONNAIRES DU DOMAINE DE LA RÉADAPTATION ET DE LA SANTÉ

Monsieur Gilles Cloutier
Directeur de la recherche et du développement
CSDI Mauricie/Centre-du-Québec

COLLÈGE DES DOMAINES TECHNIQUES

Madame Cyndie Villeneuve
Technicienne en réadaptation physique
Hôtel-Dieu d'Arthabaska

Madame Marie-Andrée Pintal
Intervenante sociale
Centre de santé Cloutier-du Rivage

Madame Monique R. Lupien
Technicienne en assistance sociale
Regroupement de la santé et des services sociaux
de la MRC de Maskinongé

La Commission médicale régionale

Bien que la Commission médicale régionale ne soit pas nouvellement instituée par la loi 24, l'élection et la nomination de ses membres ont eu lieu en décembre dernier. Le début du mandat de cette commission coincide ainsi avec celui du nouveau conseil d'administration de la Régie régionale.

COLLÈGE DES MÉDECINS SPÉCIALISTES

Dr Robert Cyr
Chirurgie générale
Shawinigan et Grand-Mère

Dre Marie-Hélène Girouard
Chirurgie générale
Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine

Dr Alain Noël
Médecine interne
Drummondville et Nicolet-Yamaska

COLLÈGE DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS

Dr Jean-Claude Philibert
CH et cabinet privé
Shawinigan

Dre Monic Pichette
CH et cabinet privé
Warwick

Dr André Trahan
CH, CHSLD et cabinet privé
St-Maurice

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LA RÉGIE RÉGIONALE

Dr Jean Langlois
Chef de médecine générale
CLSC-CHSLD Les blés d'or

Dr Alain Renaud
Représentant du chef du Département régional de médecine générale (DRMG)

Dr Jacques Bernard
Néphrologue
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières

MEMBRES D'OFFICE

Dr André Dontigny
Directeur régional de la santé publique

Madame Michèle Laroche
Directrice générale de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

À VENIR

Concernant la nomination du **président-directeur général de la Régie régionale**, tous les directeurs généraux des régies régionales intéressés par la fonction ont été rencontrés par un comité d'évaluation externe au MSSS. En février, le conseil d'administration de la Régie régionale sera consulté sur la nomination du président-directeur général retenu par le ministre. C'est en mars 2002 que se fera l'annonce de la nomination.

En juin 2002 auront lieu l'élection et la désignation des membres des **conseils d'administration des établissements**, pour une mise en place en septembre 2002. Tous les directeurs généraux des établissements sont maintenus en poste jusqu'à échéance de leur mandat. Les renouvellements de contrat se feront après consultation de la Régie régionale.

Le **forum de la population**, dont les membres seront désignés par le conseil d'administration de la Régie régionale, sera aussi mis en place en septembre 2002. Au préalable, une entente sera conclue avec les conseils régionaux de développement (CRD) de la Mauricie et du Centre-du-Québec quant à la composition du forum et aux modes de consultation des organismes socio-économiques de la région pour en désigner les membres.

Un autre feuillet sur les faits saillants de la mise en œuvre de la loi 24, réalisé par les régies régionales de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches et de Mauricie et Centre-du-Québec a été réalisé et distribué l'automne dernier à tous les établissements et organisme communautaires de la région. Vous pouvez le consulter en format PDF sur le site Web de la Régie régionale, à l'adresse suivante : http://www.rrsss04.gouv.qc.ca/NosProduits/LesPublications.html.

Ce document a été réalisé par le service des communications de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Pour plus d'information, contactez-nous :

RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
**DE LA MAURICIE ET
DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

550, rue Bonaventure
Trois-Rivières, Qc
G9A 2B5
Téléphone : (819) 693-3636
Télécopieur : (819) 373-1627
www.rrsss04.gouv.qc.ca

Janvier 2002

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, 2002
Bibliothèque nationale du Québec, 2002

Note : Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Québec
Santé et
Services sociaux

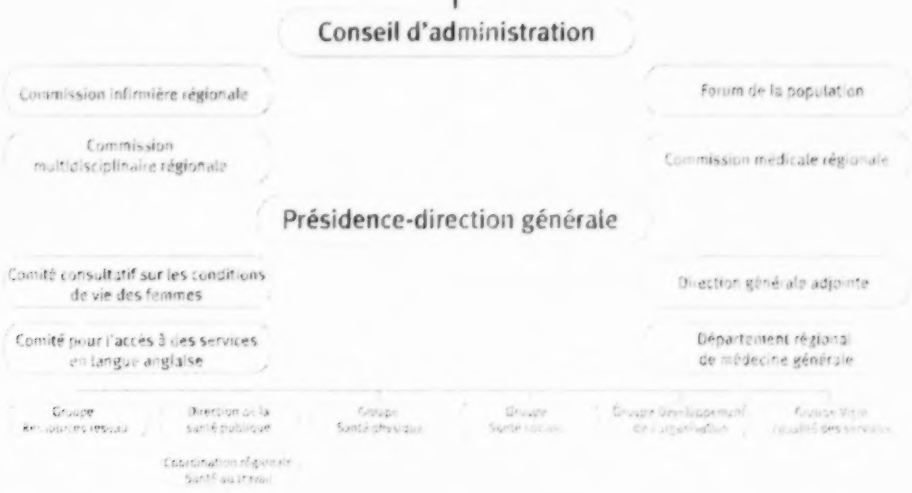

RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
**DE LA MAURICIE ET
DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

Mise en œuvre de la Loi 24

MODIFIANT LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

FAITS SAILLANTS

Nous voici maintenant à l'an 2 de la mise en application de la loi sur la gouverne. Nous avons vu, jusqu'à maintenant, l'arrivée d'un nouveau conseil d'administration à la Régie régionale ainsi que la création de la Commission infirmière régionale et de la Commission multidisciplinaire régionale. Bien que le calendrier initial se soit quelque peu modifié, le processus suit son cours. Voici où nous en sommes rendus.

NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

M^me^ Michèle Laroche

Après quelques reports, c'est finalement le 28 juin dernier qu'a eu lieu la nomination de la présidente-directrice générale de la Régie régionale, madame Michèle Laroche. Monsieur Maurice Robert, président du conseil d'administration, a confié son enthousiasme en ces mots dans un communiqué de presse émis la journée même :

Au nom du conseil d'administration de la Régie régionale, je tiens à féliciter publiquement madame Laroche pour sa nomination qui fait foi incontestablement de son autorité dans le secteur de la santé. Diriger ce système est tout, sauf un exercice de style. Je salue donc son courage et sa détermination pour savoir animer la cohérence de ce réseau dans toute sa complexité.

Je peux témoigner qu'elle tient à cette priorité : développer le maximum de services de base le plus près possible des besoins des gens, tout en étant comparables d'un territoire à l'autre. Voilà l'un de ses engagements les plus chers, auquel se joint le conseil avec la même conviction.

Le conseil d'administration avait choisi madame Laroche comme directrice générale et il est heureux de poursuivre son travail dans la même perspective. Il est donc à même de témoigner de la vision et de la rigueur de cette haute gestionnaire et de se réjouir de sa nomination qui confirme, une fois de plus, sa compétence et sa forte crédibilité pour relever cette nouvelle fonction.

La révision de la gouverne entraînera un changement de dynamique dans les rapports entre la Régie régionale et le MSSS. Le conseil d'administration demeure toujours l'instance de décision des grandes orientations régionales, de l'allocation des ressources dans un souci d'équité et de l'arbitrage des intérêts divergents au bénéfice des citoyens. Le rôle de la présidente-directrice générale vient garantir l'influence sur les orientations ministérielles par rapport aux besoins et aux orientations de la région. Ce rôle lui confère aussi la responsabilité de se porter garante de l'imputabilité de la gestion de ce réseau régional, devant le ministre de la santé.

S'appuyant sur l'intégrité de madame Laroche, le conseil d'administration est confiant que la Régie régionale pourra continuer d'utiliser tous les moyens mis à sa disposition pour assurer à la population les meilleurs services possibles.

Forum de la population

15 citoyens et citoyennes pouvant faire la différence.

Le conseil d'administration de la Régie régionale a dévoilé le 2 octobre, en séance publique, les noms des 15 citoyennes et citoyens qui forment le Forum de la population. La composition du Forum respecte l'équilibre entre les hommes et les femmes, entre les différents groupes d'âge et entre le Centre-du-Québec et la Mauricie.

Plus précisément, le Forum est formé de 7 hommes et 8 femmes, 8 personnes de la Mauricie et 7 du Centre-du-Québec. Chacun des 11 territoires de CLSC compte au moins un membre. De ces personnes, 3 proviennent des comités des usagers des établissements, 1 est issue de la communauté anglophone et 1 autre est issue de la communauté autochtone.

La durée du mandat des personnes désignées est de 3 ans. La première rencontre est prévue pour le 15 octobre. Le Forum se réunira environ 6 fois par année, généralement en privé, à l'exception d'au moins 2 rencontres qui se tiendront en assemblée publique avec le conseil d'administration de la Régie régionale.

Le rôle du Forum est d'adresser des recommandations au conseil d'administration. Les membres agiront à titre personnel et non pour représenter le milieu duquel ils proviennent ou l'organisation qui les a proposés. Principalement, ils seront invités à se prononcer sur :

- les moyens à privilégier pour consulter la population sur divers sujets de santé et de bien-être ;
- les moyens à mettre en place pour mieux répondre aux besoins de la population du Centre-du-Québec et de la Mauricie, ainsi que pour améliorer sa satisfaction à l'égard des soins et services disponibles.

En tout, la Régie régionale a étudié 30 candidatures. Au préalable, une entente avait été conclue avec les conseils régionaux de développement (CRD) de la Mauricie et du Centre-du-Québec quant à la composition du forum et aux modes de consultation des organismes socio-économiques de la région pour en désigner les membres. Les candidatures qui n'ont pas été retenues demeurent valides pour une durée de trois ans ; elles serviront si un siège devient vacant.

Liste des membres

- M^me^ Marjolaine Arseneault, Bécancour
- M^me^ Julie Bouchard, Trois-Rivières
- M. Serge Bouchard, Drummondville
- M^me^ Anne-Marie Bureau Gingras, Mékinac – Des Chenaux
- M^me^ Lucienne Cantin, L'Érable
- M^me^ Nathalie Daneault, Trois-Rivières
- M. Alain Denis, Maskinongé
- M. Donald Grimard, Haut Saint-Maurice
- M. Wilfrid Grimard, Arthabaska
- M^me^ Louise-Hélène Houde, Centre-de-la-Mauricie
- M. Denis Landry, Bécancour
- M. Francis Laroche, Arthabaska
- M^me^ Aline Morissette, Trois-Rivières
- M^me^ Yolande Morissette, Nicolet-Yamaska
- M. Donald Pinet, Cap-de-la-Madeleine

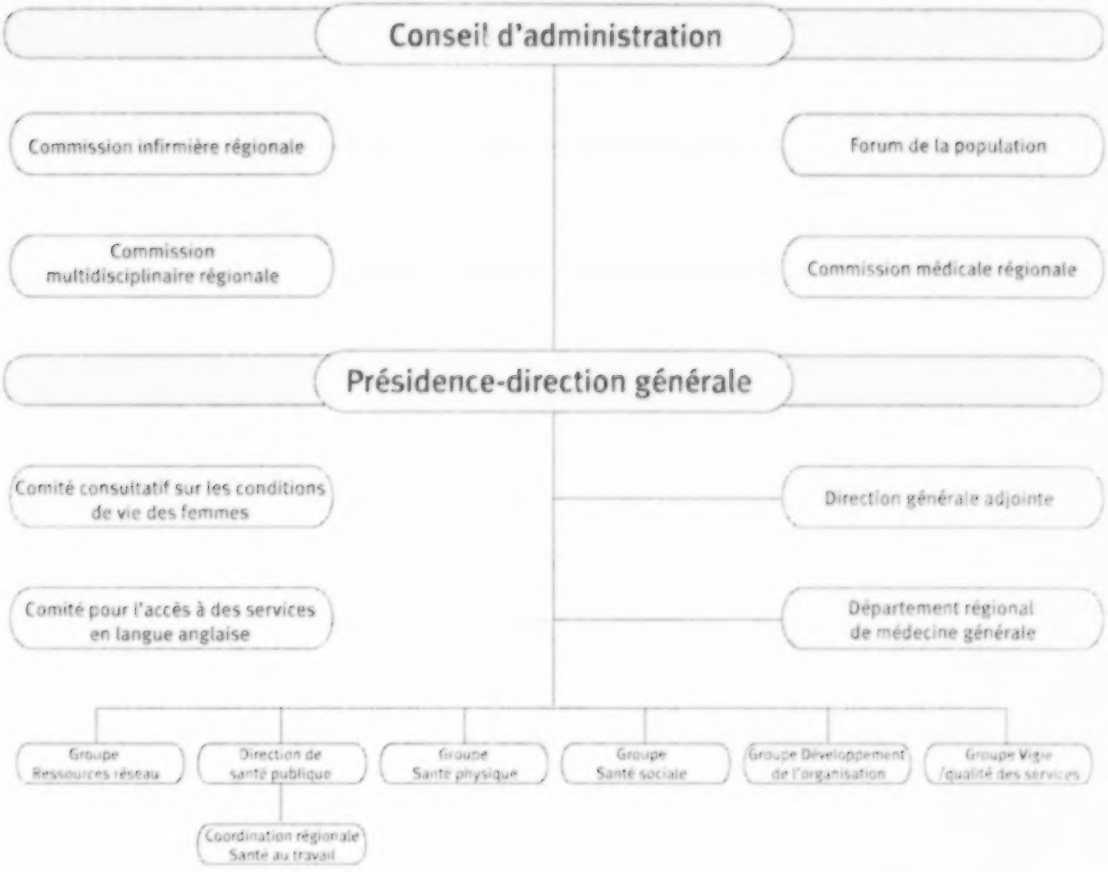
Conseil d'administration
Commission infirmière régionale
Forum de la population
Commission multidisciplinaire régionale
Commission médicale régionale
Présidence-direction générale
Comité consultatif sur les conditions de vie des femmes
Direction générale adjointe
Comité pour l'accès à des services en langue anglaise
Département régional de médecine générale
Groupe Ressources réseau
Direction de santé publique
Groupe Santé physique
Groupe Santé sociale
Groupe Développement de l'organisation
Groupe Vigie /qualité des services
Coordination régionale Santé au travail

À VENIR

Les élections pour combler les postes disponibles au collège électoral « population » des **conseils d'administration des établissements** sont prévues pour le 21 octobre. Il est à noter que certains établissements auront émis un avis d'élection sans concurrent, leurs candidats étant élus par acclamation. Plus de détails vous seront dévoilés lors du prochain numéro de ce bulletin.

Deux autres feuillets sur les faits saillants de la mise en œuvre de la Loi 24 sont disponibles en format PDF sur le site Web de la Régie régionale, à l'adresse suivante :

http://www.rrsss04.gouv.qc.ca/NosProduits/LesPublications.html.

Ce document a été réalisé par le service des communications de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Pour plus d'information, contactez-nous :

RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
**DE LA MAURICIE ET
DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

550, rue Bonaventure
Trois-Rivières, Qc
G9A 2B5
Téléphone : (819) 693-3636
Télécopieur : (819) 373-1627
www.rrsss04.gouv.qc.ca

*Santé
et Services sociaux*
Québec

Octobre 2002

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Canada, 2002

Bibliothèque nationale du Québec, 2002

Note : Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.